

**Offre d'emploi de chargé d'enseignement vacataire en ANGLAIS
en licence professionnelle (LP) : Biologie Analytique & expérimentale (BAE)
Parcours Microbiologie & Biologie de la Cellule eucaryote**

- **Contexte**

L'institut universitaire de technologie de Cergy-Pontoise (IUT) est une composante de l'université de Cergy-Pontoise. Il est composé de 9 départements d'enseignement répartis sur 4 sites dans le Val-d'Oise. L'IUT propose 7 spécialités de DUT, 18 licences professionnelles et accueille plus de 1700 étudiants en formation initiale, continue et en alternance.

L'IUT de Cergy-Pontoise recherche un chargé d'enseignement en ANGLAIS pour intervenir auprès d'environ 30 apprentis de la formation LP BAE. Cette licence professionnelle forme des techniciens supérieurs et des assistants-ingénieurs dans le domaine de la biologie appliquée.

- **Lieu d'enseignement**

IUT de Cergy-Pontoise, département Génie Biologique, site de Saint-Martin (station RER A Cergy-Préfecture).

- **Thématiques du cours**

L'intervenant devra assurer **23h de cours TD et 7h de TP en anglais**. Les thématiques abordées sont les suivantes :

- Compréhension écrite et orale de l'anglais scientifique
- Traduction d'articles et de protocoles

L'intervenant aura à sa disposition les équipements suivants : **vidéoprojecteurs/enceintes/photocopieurs**.

L'enseignement s'effectuera uniquement le lundi, au choix du candidat sur des créneaux d'1h30 réparties durant l'année universitaire. L'intervenant est libre, sous réserve de validation du responsable de la licence, de son programme et de son organisation.

- **Documents à fournir**

Un CV, un programme succinct de cours (une page) et si possible des références. Selon sa situation professionnelle, il sera demandé chaque année à l'intervenant de compléter un dossier administratif.

- **Conditions pour candidater**

Le candidat doit être dans une des situations décrite ci-dessous :

- Enseignant dans un établissement public ou privé sous contrat
- Salarié de la fonction publique (agent titulaire ou contractuel, autre qu'enseignant)
- Chef d'entreprise, commerçant ou artisan
- Salarié du secteur privé
- Travailleur indépendant assujetti ou non assujetti à la taxe professionnelle
- Ancien chargé d'enseignement vacataire (dans le cadre de la loi contre l'exclusion)

- **Rémunération**

Le taux horaire (heure complémentaire) est fixé par arrêté ministériel. Le taux brut est actuellement de 41.41€ pour une heure de TD. Le nombre d'heures de vacation d'enseignement est limité annuellement à 188 heures.

Les vacataires sont soumis aux diverses obligations qu'implique leur activité d'enseignement et participent notamment au contrôle des connaissances et aux examens relevant de leur enseignement. L'exécution de ces tâches ne donne lieu ni à une rémunération supplémentaire ni à une réduction des obligations de service fixées lors de leur engagement.

- **Contact**

Abdelkader FERHI : abdelkader.ferhi@u-cergy.fr

Marie-Christelle Degat : marie-christelle.degat@u-cergy.fr

Responsables de la formation LP BAE